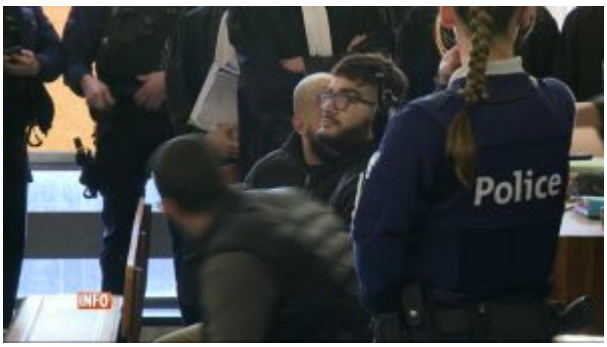
Belgique : procès des home-jackings dans le Hainaut et le Brabant wallon, Farid Hakimi condamné en appel à 17 ans de prison (MàJ)

09/04/2021 à 20h48



09/04/2021

La troisième chambre correctionnelle de la cour d'appel du Hainaut a rendu son arrêt, vendredi, dans le cadre de l'affaire des vols avec violence perpétrés entre 2015 et 2017 dans le Hainaut et le Brabant wallon. Le procès de Farid Hakimi et dix-huit autres prévenus s'était terminé le 2 mars avec les dernières plaidoiries et les répliques. Farid Hakimi écope d'une peine de 17 ans, alors qu'il avait été condamné à 14 ans en première instance.

La Cour a demandé l'arrestation immédiate de quatre prévenus : Farid Hakimi, Pascal Faedda, Aziz Ali et Marwane Hammouda. Elle a notamment tenu compte du risque de récidive et du risque de soustraction à la justice des prévenus.

7 sur 7

14/09/2020

Dans le procès des home-jackings du tribunal correctionnel de

Charleroi délocalisé à Mons, les avocats des parties civiles se sont lancés dans les plaidoiries ce lundi après-midi. Les avocats des parties civiles ont raconté le calvaire vécu par les victimes lors de home-jackings qui ont eu lieu dans le Hainaut et le Brabant wallon, entre 2015 et 2017. Une vingtaine de personnes sont poursuivies.

Fernando, Anna et leur fils âgé de 15 ans au moment des faits, ont été tirés de leur sommeil, le 23 février 2017 vers 3h du matin, par trois hommes cagoulés et lourdement armés qui ont prétendu être de la police. Les armes ont été pointées vers les victimes, à bout touchant, et le père de famille a été obligé de jouer à la roulette russe avec une arme chargée. Le traumatisme est très important pour les victimes et notamment pour l'adolescent.

Selon la victime, un véhicule l'avait suivi quand il était sorti du café exploité par un autre fils. Ce véhicule a été retrouvé calciné la nuit des faits et il avait fait l'objet d'un vol à Havré, la nuit du 5 au 6 février. Les noms de Farid Hakimi et de Marwan Hammouda ont été cités, lesquels auraient utilisé ce véhicule pour une agression à main armée qui s'est déroulée la nuit du 9 au 10 février, avec le même mode opératoire. Les armes, utilisées lors des deux agressions, ont été retrouvées dans un hangar appartenant à Rachid Toto, a indiqué l'avocat.

Laurent, Martine et Suzanne ont vécu le même enfer à Jemappes. Laurent était le patron de la discothèque l'Happy Jack à Maisières. En rentrant de son travail, sa mère âgée de 60 ans, sa grand-mère âgée de 88 ans et lui ont été violemment agressés chez eux. […]

Le Soir